



ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION 2022



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA



Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa	Commune de Welkenraedt
Ville de Verviers	Commune de Stoumont
Commune de Dison	Commune de Trois-Ponts
Commune de Jalhay	C.P.A.S. de Spa
Commune de Limbourg	C.P.A.S. de Limbourg
Commune de Pepinster	Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Sophie DELETTRE	Présidente (fin de mandat de Prés. 21/03/22)
Nicolas TEFNIN (fin de mandat 06/10/22)	Président (début de mandat 25/04/22)
Nicolas TEFNIN (début de mandat 18/11/22)	Président (début de mandat 21/12/22)
Didier GILKINET	Vice-Président
Georges BEAUJEAN	
Francis BAIRIN	
Jean-Jacques DEBLON (début de mandat le 03/02/22)	
Mélanie DEFAAZ	
Franck GAZZARD	
Dimitri HOUSSA	
Bernard JURION (fin de mandat le 27/09/22)	
Claude ORBAN	
Gilberte PETIT	
Raoul RADERMECKER	
Tanguy WERA	
Yvan YLIEFF	

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Sophie DELETTRE	Présidente (fin 21/03/22)
Nicolas TEFNIN	Président (début 24/08/22)
Mélanie DEFAZ	
Dimitri HOUSSA	
Tanguy WERA	
Yvan YLIEFF	

Comité d'Audit :

Georges BEAUJEAN	Président
Bernard JURION (fin 27/09/22)	
Claude ORBAN	

Commissaire :

SRL DGST & Partners, représentée par Monsieur M. LECOQ

RAPPORT DE GESTION 2022

Durant l'année 2022, la capacité d'hébergement de l'Intercommunale est restée inchangée, à savoir :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	5	234
Site Léon d'Andrimont	31		63	10		6	5	115
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	139	40	150	18	50	17	10	424

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au public, plus particulièrement aux personnes âgées, un accueil et un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel. Dans cet objectif social, essentiel pour l'ensemble du Public de l'arrondissement de Verviers ainsi que de ses membres du personnel, se trouve une des raisons d'être de la prorogation de la durée de vie de l'Intercommunale.

Pour l'année 2022, le résultat de l'exercice de l'Intercommunale dégage un mali de 124 K€. Même si de mali semble important, celui-ci doit être très largement nuancé (voir « commentaires sur le résultat »).

Il est vrai que ces trois dernières années (2020 - 2021 - 2022) ont été particulièrement compliquées :

- La crise sanitaire qui, à ce jour, laisse encore des traces d'épuisement pour les membres du personnel soignant ;
- Les intempéries de 2021 avec toutes ses conséquences non seulement immobilières mais aussi en matière psycho-sociale pour les personnes touchées, de l'arrondissement ;
- L'inflation de 2022 avec ses conséquences sur le moral de la population ;

Parmi les conséquences de ces trois dernières années, il y a également l'augmentation de la pénurie de membres du personnel de soins. Personne n'y échappe... Que ce soit dans le milieu hospitalier, de l'hébergement, des soins à domicile... La crise sanitaire et le passage à 4 années d'étude découragent les étudiants d'aller vers une profession à vocation... L'ensemble des Pouvoirs Législatifs et Exécutifs, quel que soit le niveau de Pouvoir, se doivent de réfléchir au devenir des soins de santé que nous voulons pour nos concitoyens et... pour nous-mêmes... car tout le monde, à un moment de sa vie, est/sera concerné par le secteur des soins de santé.

Il convient de saluer dignement le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, pour permettre aux résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité dans des établissements adaptés.

Le Conseil d'administration remercie très chaleureusement l'ensemble des membres du personnel de l'Intercommunale pour son dévouement continu à l'égard des Résidents et leurs familles.

Durant l'année 2022, sont survenus les évènements suivants :

La crise sanitaire de la Covid-19.

Durant 2022, en matière strictement sanitaire, l'impact de cette crise a largement diminué.

Il était essentiel de revenir à une « vie normale ». Cela s'est fait durant l'année 2022.

Subsistaient deux à priori :

- L'admission / la gestion d'un cas positif avec l'aspect « peur » psychologique ;
- L'épuisement physique et mental des membres du personnel sur le « qui-vive » ;

Les rôles de l'Ost et du corps médical ont été prépondérants pour répondre à ces deux éléments.

Délibération du CPAS de Spa - cession de points APE

Fin 2021, Le CPAS de la Ville de Spa a décidé unilatéralement d'arrêter la cession des points APE relatifs aux ETP des membres du personnel transférés à l'Intercommunale, lors du transfert de la gestion de la maison de repos du CPAS de Spa.

Après négociations, ce dossier trouve son épilogue lors de la séance du Conseil d'administration du 27 février 2023. Lors de cette séance, la Présidente du CPAS de Spa a présenté la proposition fixant une cession définitive de points APE pour un montant de 480.000 € (575.000 € initialement) pour 2022, à indexer pour l'année 2023 et suivantes.

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

En sa séance du 28 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer le marché sur base de l'analyse des offres des auteurs de projet.

Le montant de la commande s'élevait à **17.885.059,55 € Hors TVA** ou **18.958.163,13 €**

TVA 6% comprise se répartissant comme suit :

Pour le lot 1 avec variante obligatoire :

9.535.094,51 € HTVA - 1,5% = 9.392.068,09 € HTVA

Ou 9.955.592,18 € TVAC 6%

Pour le lot 2 :

8.673.253,41 € HTVA - 1,5% = 8.492.991,46 HTVA

OU 9.002.570,95 € TVAC 6%

Les deux chantiers se sont poursuivis durant l'année 2022. L'ouverture des logements en Résidence-service devrait avoir lieu en juin 2023 (Limbourg) et Juillet 2023 (Spa).

Malheureusement, les conséquences de l'inflation impactent de manière très importante la révision de prix des constructions en cours. Cette inflation et ces conséquences étaient tout à fait imprévisibles au moment de la réalisation des marchés publics et marché de consultation y relatifs.

Au moment de la rédaction du rapport de gestion, la révision des prix pour le marché de travaux est la suivante :

TOTAL LOT 1 et LOT 2 CHANTIER PROBABLE	BASE	17.885.059,55
	DECOMPTES	389.875,30
	REVISION	<u>4.071.293,79</u>
Montant HTVA		22.346.228,64
TVA (6%)		<u>1.340.773,72</u>
TOTAL TVA Comprise		23.687.002,36

Le taux moyen de révision est de +/- 22,28%.

Le Conseil d'administration a décidé de financer le surcoût imprévisible de la révision par l'extension du marché de consultation financière pour un montant de 3.500.000 €.

Projet de construction de la nouvelle maison de repos à Stoumont

Lors de ses séances du 26 septembre et 18 novembre 2022, le Conseil d'administration a décidé de la construction de la nouvelle maison de repos à Stoumont en deux phases, à savoir :

Phase A : 77 places MRPA-MRS - 17 logements en Résidence-services.

Phase B : 28 places MRPA-MRS - 28 logements en Résidence-services.

Lors de la séance du 27 mars 2023, le Conseil d'administration a approuvé la demande de Permis unique. Celle-ci a été déposée à l'Administration de Stoumont en date du 28 mars 2023.

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos - système appel-personne

Le projet de réalisation de notre propre système d'appel-personne se poursuit. Celui-ci utilisera la technologie « Web ». Cette technologie permet au logiciel de fonctionner sur toutes les plateformes numériques (Pc tour - Pc portable - écran sensitif en chambre - smartphone - tablette).

Le système appel-personne sera déployé dans la construction des logements en Résidence-services sur le site de Spa et Limbourg. Le système sera activé à l'ouverture des logements en Résidence-services.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 226 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2022 (215 en 2021 - 223,0 en 2020 - 219,1 en 2019 - 222,2 en 2018 - 219,9 en 2017 - 189,3 en 2016). L'augmentation est principalement liée à l'application des accords-sociaux 2021-2024.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 1.171 heures pour 2022 (223 heures en 2021 - 802 heures en 2020 - 2.545 heures en 2019 - 3.332 heures en 2018 - 1.863,17 heures en 2017 et 1.526,5 heures en 2016). L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 41.718,95 € (7.175,21 € en 2021 - 29.240,84 € en 2020 - 51.585,52 € en 2019 - 102.825,83 € en 2018 - 64.882,12 € en 2017 - 50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti a augmenté à 4,41% en 2022 (2,74% en 2021 - 4,03% en 2020 - 3,40% en 2019 - 3,03% en 2018 - 2,80% en 2017 - 2,89% en 2016). Cette augmentation, constatée dans tous les secteurs pour 2022 (securex), est la conséquence de la situation socio-économique oppressante durant l'année 2022. Nonobstant, étant en dessous de 5%, ce taux est satisfaisant par rapport au secteur d'activité.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti suit l'évolution suivante :

Année	Taux	Année	Taux
2013	2,97%	2018	3,03%
2014	3,06%	2019	3,40%
2015	2,87%	2020	4,03%
2016	2,89%	2021	2,74%
2017	2,80%	2022	4,41%

Pour les charges salariales, l'évolution suivante est constatée :

Rubrique	2022	2021	2020	Variation 2022/2021	
				Valeur	%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	13.128.414	10.999.549	11.256.550	2.128.865	19,35%

Nous constatons une augmentation importante de la masse salariale de 19,35% ou 2.128.865 € qui est due principalement à 4 faits importants :

- 1) Les 5 index successifs de 2% (en moyenne 6.5%) ;
- 2) La hausse de l'ONSS patronale (fin des APE) pour quelque 460.463 € ;
- 3) Les adaptations barémiques depuis le 1/10/2022 (voir à ce sujet, les explications parmi les comptes de provisions au passif du bilan ;
- 4) Notons également que le nombre moyen de travailleurs sur l'année 2022 (en termes d'équivalent temps plein) est en hausse et se situe à 226,1 ETP contre 214,8 ETP en 2021 et contre 223 ETP en 2020 et 219 en 2019.

En matière d'octroi d'avantages financiers liés aux charges du personnel et non financés par le système de soins de santé (INAMI devenu AViQ) :

	Total 2013-2022	2022	2021	2020	2019
Application des 101%	908.531,77 €	118.819,64 €	104.979,44 €	109.448,57 €	106.036,22 €
Surcoût Echelle B3	510.450,54 €	72.377,29 €	26.013,51 €	41.675,17 €	36.879,33 €
Surcoût Echelle D3	541.415,94 €	72.376,48 €	26.476,09 €	42.570,60 €	59.072,72 €
Surcoût nominations	960.189,86 €	88.302,27 €	100.448,16 €	138.074,90 €	131.230,28 €
Total	2.920.588,11 €	351.875,68 €	257.917,20 €	331.769,24 €	333.218,55 €

Commentaires sur le bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 15.665 K€ contre 16.205 K€ au 31/12/2021 (- 93 K€). Cette diminution est la conséquence des emprunts nécessaires à la réalisation des logements en Résidence-Service. Par ailleurs, suite à l'importante révision pour le marché des travaux y relatif, il convient de stabiliser l'Intercommunale au travers d'un bon taux d'occupation. Les fonds propres équivalent à 39 % du pied de bilan (48% en 2021). le ratio de solvabilité demeure satisfaisant (> 33%). Il convient de rester attentif à éviter d'endetter l'Intercommunale de manière trop importante.
- Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles de l'intercommunale clôturent à 1.645 K€ contre 6.155 K€ (- 4.510 K€) au terme de l'exercice précédent. L'Intercommunale dégage une trésorerie nette positive d'environ 438 K € (1.645 K valeurs disponibles - 1.206 K€ dettes financières court terme) soit une diminution d'environ 4.536 € par rapport à 2021. Cette diminution de la trésorerie est expliquée par l'utilisation des liquidités principalement pour les nouvelles constructions des logements en Résidence-Services. En 2022, c'est un montant de 9.205 K € qui a été versé pour les travaux de construction des logements en Résidence-services.

Commentaires sur le résultat

Le Compte de résultats montre un mali de 123.780,78 €. Ce mali est à relativiser. En effet, les éléments suivants influencent le compte de résultats :

- Subvention prime énergie non prise en compte au 31/12/22 (Spa 75.600 € - Limbourg 46.800 € - Stoumont 33.750 € - total 156.150 €)
- Surcoût de l'énergie par rapport à 2021 : 404.504,21 €. Avec le délai entre le moment de l'inflation et le dépassement de l'indice pivot, l'évolution du coût de l'énergie sera répercutée sur l'indexation avec le temps. De plus, l'évolution du prix de l'énergie est à la baisse.
- Le montant des intérêts du 1^{er} prêt de 12.000.000 € relatif aux logements en Résidence-services, déjà pris en charge, s'élève à 170.101,14 € en 2022. Pour ce prêt, le montant total de la charge d'intérêt prise en compte depuis 2016 s'élève à 1.279 K €.
- La reprise de provision pour réparation pour un montant de 250.000 €

En prenant en compte la subvention « énergie » et en neutralisant la charge d'intérêts et la reprise de provision, le compte de résultats serait un mali de 47.529,64 €. Ce résultat est satisfaisant au regard des difficultés rencontrées durant les trois dernières années. A ces éléments, il convient d'ajouter l'impact du nombre de dépassements de l'indice pivot survenus durant l'année 2022 (5) dont le « coût » pour l'Intercommunale est impossible à établir.

SPA	2022	2021	Nb de lits
MR	75,09%	99,41%	104
MRS	97,27%	84,39%	56
CS	63,77%	65,73%	8
Convalescence	64,35%	62,65%	50
Total	82,79%	85,88%	218
Limbourg	2022	2021	Nb de lits
MR	94,96%	98,75%	31
MRS	100,00%	86,84%	63
CS	61,70%	64,52%	10
Total	93,26%	88,24%	104
Borgoumont	2022	2021	Nb de lits
MR	52,80%	46,31%	31
MRS	94,74%	100,00%	44
Total	76,37%	77,81%	75
CAHC	2022	2021	Nb de lits
SPA	82,79%	85,88%	218
Limbourg	93,26%	88,24%	104
Borgoumont	76,37%	77,81%	75
Total	84,32%	84,98%	397

Le taux d'occupation de la Résidence Léon d'Andrimont est très satisfaisant. Le site bénéficie de chambres spacieuses avec sanitaires adaptés. Le taux d'occupation pour le site de Spa devrait s'améliorer. Le taux d'occupation pour le site de Stoumont montre l'inadaptation des chambres aux besoins de ce jour. La fermeture temporaire du site de Stoumont permettra des économies. Comme précisé dans le rapport de gestion 2021, il convient de s'atteler à la rénovation du site de Spa pour offrir un meilleur confort sanitaire pour les chambres.

Au vu du rapport d'analyse financière réalisé par le Commissaire-réviseur, la situation financière de l'intercommunale au 31/12/2022 requiert de poursuivre la gestion avec rigueur. Il convient de rester prudent sur les points relevés par le Commissaire - Réviseur, au travers de son rapport financier.

En matière de gestion du personnel, il convient de rappeler que l'Intercommunale joue un rôle social majeur. Deux objectifs poursuivis par le Conseil d'administration :

- Maintenir l'emploi de ses Membres du personnel ;
- En maintenant le pouvoir d'achat de ses Membres du personnel, cela permet de soutenir indirectement l'économie locale.

La mise en œuvre de l'IF-IC dans les maisons de repos du secteur public de la Région wallonne est considérée comme étant financièrement neutre. Ceci sera à vérifier durant l'année de son implémentation (2023).

Lors de sa séance du 12 avril 2023, le Comité d'audit a émis les avis suivants :

- Les Comptes présentés reflètent bien la situation de l'Intercommunale à la date du 31/12/2022 ;
- Au vu de la nature des travaux (remplacement complet de la toiture de la résidence Léon d'Andrimont), il s'avère que ceux-ci constituent plutôt un investissement qu'une réparation. Le comité d'audit recommande de reprendre la provision de 250.000 € initialement constituée en vue de réparation ;
- Le Comité d'audit préconise d'accorder un maximum d'attention à l'évolution du taux d'occupation et de la masse salariale (nombre d'ETP et recrutement de personnel infirmier) ;
- Le comité d'audit recommande de disposer du cash-flow nécessaire afin de rembourser les dettes de l'institution.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultats 2021

1. CHARGES	Spa	Limbourg	Borgoumont	Consolidé 2022
<i>1.1. Fournitures</i>				
601 Produits et Matériel Médicaux	123.579,19	12.333,05	5.030,14	140.942,38
602 Fournitures Diverses	740,19			740,19
603 Produits et Fournitures Entretien	44.512,21	26.104,30	12.837,92	83.454,43
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	469.434,65	256.393,88	238.184,99	853.076,93
605 Linge / Literie	73.375,83	40.545,66	25.550,52	139.472,01
Total Fournitures	711.642,07	335.376,89	281.603,57	1.217.685,94
<i>1.2. Services</i>				
610 Locations et Charges Locatives	25.752,96	5.891,11	12.588,50	44.232,57
611 Entretien et Réparations	163.943,96	43.589,12	155.802,92	363.336,00
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	570.618,66	296.504,07	185.509,26	1.052.631,99
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	93.738,01	38.737,84	52.151,06	184.626,91
614 Assurances non relatives au Personnel	36.606,57	8.340,37	9.991,06	54.938,00
615 Frais Généraux Divers	37.163,52	16.321,92	12.720,57	66.206,01
616 Transports par Tiers	49.343,92	20.048,45	12.194,58	81.586,95
617 Intérimaires et Personnes Mises à Dispo.		262.802,40	595.615,11	406.094,15
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coord.	49.280,72	30.549,28	27.566,73	107.396,73
619 Débours Refacturés(Commis Méd déd)	122.331,90	34.327,84	33.615,54	190.275,28
Total Services	1.148.780,22	757.112,40	1.097.755,33	2.551.324,59
<i>1.3. Charges salariales</i>				
620 Rémunérations brutes	5.908.013,68	2.234.632,20	1.546.652,17	9.689.298,05
621 Charges patronales	1.715.893,52	640.543,75	474.995,58	2.831.432,85
623 Autres frais personnel	356.739,90	128.185,45	74.123,18	559.048,53
623 Variation heures supplémentaires	21.435,95	11.590,81	15.607,71	48.634,47
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	8.002.083,05	3.014.952,21	2.111.378,64	13.128.413,90
<i>1.4. Amortissements</i>				
630 Amortissements	489.360,29	390.048,08	50.899,08	930.307,45
630 Provision rémunérations	110.027,53	45.323,96	21.574,73	176.926,22
634 Reprise de provision		-250.000,00		-250.000,00
Total Amort. Réd. Val. Prv.	599.387,82	185.372,04	72.473,81	857.233,67
<i>1.5. Autres charges</i>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	595,67	1.188,22	9.615,26	11.399,15
643 Charges diverses	8.371,62			8.371,62
Total Autres charges	8.967,29	1.188,22	9.615,26	19.770,77
<i>1.6. Charges Financières</i>				
650 à 657 Charges financ.	151.191,06	106.724,03	1.097,83	259.012,92
Total Charges financières	151.191,06	106.724,03	1.097,83	259.012,92
TOTAL CHARGES	10.622.051,51	4.400.725,79	3.573.924,44	18.033.441,79

2. PRODUITS	Spa	Limbourg	Borgoumont	Consolidé 2022
<i>2.1. Chiffre d'affaires</i>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.522.856,29	1.705.599,55	984.956,06	5.213.411,90
700 Prix hébergement CONVA Résidents	327.004,88			327.004,88
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles	534.449,62			534.449,62
700 Prix hébergement alternatif				
700 Loyers Résidences Services	134.355,90	57.337,32		191.693,22
702 Soins Infirmiers Convalescence	123.763,75			123.763,75
703 Forfaits INAMI	3.827.936,79	1.926.592,25	1.760.775,94	7.515.304,98
703 Inami 3ème volet	367.051,52	214.991,44	149.380,01	731.422,97
703 Aménag fin de carrière	205.038,49	94.702,32	81.739,17	381.479,98
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	78.357,80	10.961,05	8.457,50	97.776,35
709 Débours Refacturés	128.799,31	34.397,44	33.615,54	196.812,29
Total chiffre d'affaires	8.249.614,35	4.044.581,37	3.018.924,22	15.313.119,94
<i>2.2. Autres recettes</i>				
743 -746 Récupérations diverses	1.253.424,47	321.281,39	413.168,69	1.424.614,60
743 Subsidés APE	745.013,71	126.107,64		871.121,35
744-747 Produits divers	89.238,70	18.307,08	11.537,32	119.083,10
751-752-754-756 Produits financiers.	515,13			515,13
753 Amortissements subsidés	23.204,75	142.701,75		165.906,50
Total autres recettes	2.111.396,76	608.397,86	424.706,01	2.581.240,68
TOTAL PRODUITS	10.361.011,11	4.652.979,23	3.443.630,23	17.894.360,62
Résultat Courant (2-1)	-261.040,40	252.253,44	-130.294,21	-139.081,17
670 Précompte Mobilier	3.449,12			3.449,12
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.				
Charges exceptionnelles	3.449,12			3.449,12
769 Reprise prov	17.319,49			17.319,49
768 Produits Ex. Antér.				
771 Impôts année antérieure	1.430,02			1.430,02
Produits exceptionnels	18.749,51			18.749,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	-245.740,01	252.253,44	-130.294,21	-123.780,78
Prélèvement sur les réserves (Intérêts)		16.051,80		16.051,80
RESULTAT APRES PRELEV/RESERVES	-245.740,01	268.305,24	-130.294,21	-107.728,98
Intérêts pris en charge pour les rés-ser.	79.930,53	90.170,61		170.101,14
Résultat après prélèvement sur les réserves sans l'impact des intérêts pris en charges pour les RS	-165.809,48	358.475,85	-130.294,21	62.372,16

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Dans l'immédiat, il est essentiel de mener à bien les projets de construction de logements en Résidence-services et y assurer un taux d'occupation satisfaisant.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a toujours pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel.

Pour rappel, l'Intercommunale ne distribue pas de dividendes aux Associés. Jusqu'au 31 décembre 2021, le bénéfice reporté et les réserves ont été utilisés afin de financer les nouveaux investissements et le matériel. Cela a permis d'améliorer la qualité de l'hébergement en essayant de maintenir un prix le plus accessible possible. Jusqu'à présent, les Associés n'ont jamais souhaité intervenir dans un éventuel déficit reporté de l'Intercommunale.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivaut, pour le secteur, à 90% des moyens initiaux. Le secteur est également dans l'attente d'une nouvelle méthodologie de financement des soins, de la dépendance dans les établissements.

Risques liés à la révision du prix des constructions en cours

Le taux de révision moyen du prix des constructions au mois de mars 2023 dépasse les 22%. Un financement complémentaire d'un montant de 3.500.000 € a été décidé par le Conseil d'administration. La conséquence est l'augmentation du loyer pour la location des logements en Résidences-services.

Risque lié à L'augmentation des prix

Vu le taux d'inflation, le délai de quelques mois entre l'augmentation des prix des matières premières et énergies et la répercussion sur l'index risque d'amoindrir le résultat. Malheureusement, ce risque est toujours d'actualité.

Risque lié à la délibération unilatérale dans le chef du CPAS de la Ville de Spa, relative à la fin de cession de points APE :

Au moment de la rédaction du rapport de gestion, la proposition du CPAS de Spa, fixant à un montant de 480.000 € la cession de point APE pour 2022 et indexé pour les années suivantes, a été accepté par l'Intercommunale. Cette proposition doit faire l'objet d'une convention à durée indéterminée. La rédaction de cette convention est en cours dans le chef du CPAS de Spa.

Au moment de la rédaction du Rapport de gestion, le Conseil d'Administration maintient les règles de principe comptable de continuité.

Évènements post-clôture : Néant

Activités en matière de recherche et de développement : Néant

Existence de succursales de la Société : Oui - Trois sites - Spa - Limbourg -Stoumont.

Développement de l'Intercommunale

Les travaux de construction de 83 logements en Résidence-Services ont débuté en janvier 2021. La mise en activité est prévue pour juin 2023 pour le site de Limbourg et juillet 2023 pour le site de Spa.

Concernant la construction de la nouvelle maison de repos à Stoumont, la demande de permis unique a été déposée en date du 28 mars 2023. Le dossier « subsides - stade projet » sera transmis à l'AViQ avant le 20 mai 2023. Le Conseil d'administration souhaite pouvoir commencer les travaux durant l'année 2025.

Lors de sa séance du 12 janvier 2023, le Conseil d'administration a pris la décision de fermer temporairement le service de convalescence, durant la finalisation du dossier de construction de la nouvelle maison de repos à Stoumont, afin d'y accueillir les Résidents de la Résidence Philippe Wathelet. Cette décision est notamment motivée par les éléments suivants :

- Le loyer demandé par les nouveaux propriétaires allant jusqu'à quintupler le montant initial versé au CHR Verviers, auquel il faut ajouter le précompte immobilier et les charges habituellement dévolues au propriétaire.
- Le bâtiment est très vétuste et excessivement mal isolé. Il y aura économie en matière d'énergie.
- La structure architecturale du bâtiment, 75 places réparties sur 4 niveaux, entraîne une « perte fonctionnelle » en matière de répartition des membres du personnel.

Pour autant que le taux d'occupation des établissements puisse s'améliorer, la structure interne et la structure financière de l'Intercommunale permettent d'envisager, de manière raisonnable, son développement au travers des projets de constructions mentionnés ci-avant.

Au travers du projet « Tubbe », la réflexion humaine doit également se poursuivre au sein de l'Intercommunale. L'auto-détermination, dans la mesure des moyens humains et financiers disponibles, doit mener à « vivre comme chez soi » au sein de nos établissements.

Le développement de l'Intercommunale est étroitement lié à

Prorogation de l'Intercommunale pour une durée de 30 ans.

Donnons-nous les moyens de nos ambitions en matière d'accueil et d'hébergement de nos Aînés... La prorogation de la durée de vie de l'Intercommunale pour une nouvelle période de 30 ans fait partie de ces moyens. Car même si ces trois dernières années sont quelque peu ternes, le bilan de l'Intercommunale depuis sa création est positif.

	2005	2021 (dernier cpt approuvés)	Evolution	Evolution % / 2005
BILAN				
Actif immobilisé	7.925.000,00 €	22.421.692,52 €	14.496.692,52 €	183%
Terrain et construction	4.532.000,00 €	14.628.299,61 €	10.096.299,61 €	223%
Capitaux propres	7.557.000,00 €	16.205.121,62 €	8.648.121,62 €	114%
Bénéfice reporté	785.000,00 €	1.399.552,95 €	614.552,95 €	78%
Réserves	44.000,00 €	170.767,14 €	126.767,14 €	288%
Provisions	- €	364.111,52 €	364.111,52 €	
Subsides obtenus	74.000,00 €	5.542.491,75 €	5.468.491,75 €	7390%
Dettes	3.176.000,00 €	17.273.744,77 €	14.097.744,77 €	444%
Total bilan	10.733.000,00 €	33.842.977,91 €	23.109.977,91 €	215%
COMPTES RESULTAT				
Chiffre d'affaire	4.590.000,00 €	15.615.793,00 €	11.025.793,00 €	240%
Rémunérations	3.042.000,00 €	10.999.548,70 €	7.957.548,70 €	262%
BILAN SOCIAL				
ETP	81,4	215	133,6	164%

Les retombées de la présence de l'Intercommunale dépassent largement les seules communes où se situent les établissements de l'Intercommunale.

En effet, les sites accueillent des Résidents des différentes communes de l'arrondissement, avec une réduction d'un montant de 2,50 € par jour pour les Résidents provenant d'une Commune faisant partie de l'Intercommunale. Le Conseil d'administration pourrait envisager d'augmenter le montant de cette réduction. Ce serait « tout bénéfice » pour les Citoyens concernés.

Année 2018 - 2022

Commune / Site	Nbr Journée			Total	Montant réduction
	Spa	Limbourg	Stoumont		
Spa (4900)	183.143	2.843	155	186.141	465.352,50 €
Limbourg 4830 - 4831 - 4834)	810	91.870	-	92.680	231.700,00 €
Stoumont (4987)	178	433	74.327	74.938	187.345,00 €
Dison (4820 - 4821)	2.906	2.526	-	5.432	13.580,00 €
Verviers (4800 - 4801 - 4802)	8.728	13.434	155	22.317	55.792,50 €
Jalhay (4845)	10.096	2.982	1.143	14.221	35.552,50 €
Pépinster (4860)	2.201	522	-	2.723	6.807,50 €
Welkenraedt (4840 - 4841)	209	3.261	-	3.470	8.675,00 €
Trois-Pont (4980 - 4983)	42	-	4.296	4.338	10.845,00 €
Journées réduction par site	208.313	117.871	80.076	406.260	1.015.650,00 €
Montant réduction par site	520.782,50 €	294.677,50 €	200.190,00 €	1.015.650,00 €	

Les montants de réduction, accordés aux citoyens provenant des Communes associées démontrent l'utilité pour une Commune de faire partie de l'Intercommunale.

L'Intercommunale, ce sont plus de 250 membres du personnel de l'Arrondissement de Verviers. Il convient de préserver le rayonnement sur l'arrondissement.

Seul... on va vite... ensemble... on va plus loin.

LISTE DES ADJUDICATAIRES

En 2022, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Attribution de marché pour l'achat de machines à laver »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 24 janvier 2022, le marché est attribué à la société Wash & Dry pour un montant de 3.482,00 € HTVA.

- « Attribution de marché pour l'achat de chariots » pour le site de Limbourg

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 24 janvier 2022, le marché est attribué à la société Gerkens pour un montant de 14.486,40 € HTVA.

- « Attribution de marché pour la fourniture de tablettes »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 21 février 2022, le marché est attribué à la société E.S.I. INFORMATIQUE SPRL pour un montant de 92.274,60 € TVA comprise.

- « Attribution de marché pour la fourniture de 7 tableaux électriques »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 25 avril 2022, le marché est attribué à la société Bâtiments et maintenance pour un montant de 12.015,30 € TVAC.

- « Attribution de marché pour la fourniture de TGBT »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 25 avril 2022, le marché est attribué à la société Bâtiments et maintenance pour un montant de 23.474,00 € TVAC.

- « Attribution de marché pour la fourniture d'un lave-pannes »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 24 août 2022, le marché est attribué à la société Gerkens pour un montant de 8.697,48 € TVAC.

- « Attribution de marché pour la fourniture de mobilier pour les salles communes des Résidences-service de Spa et de Limbourg »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 18 novembre 2022, le marché est attribué à la société HAELVOET NV pour un montant de 52.766,72 € TVAC.

- « Attribution de marché pour la fourniture d'un UPS »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
→ Par délibération du Conseil d'administration du 18 novembre 2022, le marché est attribué à la société Bâtiments et maintenance pour un montant de 10.079,30 € TVAC.
- « Attribution de marché pour la fourniture de produits de lave-vaisselle »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
→ Par délibération du Conseil d'administration du 21 décembre 2022, le marché est attribué à la société Gerkens pour un montant de 4.728,60 € TVAC.

Conclusions

Le résultat de l'exercice, en mali de 123.780,78 € (en boni de 73.219,84 € en 2021) est à nuancer en fonction, notamment, de la prime énergie, de la charge d'intérêts pour les logements en RS, du surcoût de l'énergie pour 2022 et de la reprise de provision pour réparation.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant les constructions à venir, constitue un objectif indispensable afin de permettre à l'Intercommunale de poursuivre son développement et rendre un Service Public d'accueil et d'hébergement, aux Citoyens des Communes associées.

A ce jour, la convention de cession des points APE, de manière définitive, est en cours de rédaction dans le chef du CPAS de Spa. Ceci permet d'envisager la continuité du développement de l'Intercommunale.

Pour améliorer le taux d'occupation, il convient de continuer à communiquer de manière positive afin de rendre confiance dans le secteur public des Maisons de repos et de pratiquer des prix d'hébergement les plus accessibles possibles.

Les projets de construction sont les suivants :

- Site de Spa - 39 logements en Résidence-services - mise en activité en 2023 ;
- Site de Limbourg - 44 logements en Résidence-services - mise en activité en 2023;
- Commune de Stoumont - MR-MRS de 105 lits - 45 logements en Résidence-services - 5 place en accueil de jour - crèche de 14 places ;

Au vu de la situation actuelle de l'Intercommunale et de ses projets de construction, il convient de maintenir une attention particulière à l'évolution du cash-flow dans les années à venir.

Le transfert de la gestion d'un établissement géré par un CPAS pourrait se faire par une augmentation de capital par apport en nature. Cela permettrait la rationalisation de l'offre du secteur public sur l'Arrondissement de Verviers.

Le Conseil d'administration poursuivra le développement du projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.399.552,95 €	
Prélèvement sur les réserves disponibles	16.051,80 €	
Résultat de la période		123.780,79 €
Bénéfice à reporter		1.291.823,96 €

Au 31 décembre 2022, après affectation du résultat 2022 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	147.856,57 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	6.858,77 €
Bénéfice reporté	1.291.823,96 €

Le montant de réserve pour charge d'emprunt permet de compenser les charges d'intérêts pour l'emprunt réalisé pour les travaux d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Sous réserve des Risques et incertitudes mentionnés, le montant des réserves et du bénéfice reporté, à savoir 1.446.539,3 € (1.570.320,09 € en 2021 - 1.497.100,25 € en 2020 - 1.766.736,30 € en 2019), devrait permettre de pouvoir surmonter la crise socio-économique et de l'énergie. Il convient de faire aboutir les projets de construction des logements en Résidence-services sur les sites de Spa et Limbourg. Pour rappel, sans en avoir le chiffre d'affaire, l'Intercommunale a déjà pris en compte le montant de 1.279 K € en charge d'intérêts pour la construction des logements en Résidence-services

Le Conseil d'Administration.

Annexes 4 : Le rapport du Comité de rémunération - le bilan social - Rapport absentéisme 2022 - Rapport formation 2022

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0255.471.868
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Centre d'Accueil « Les Heures Claires » (CAHC)
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	15
Bureau exécutif	0
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit³	4
Comité de secteur #1⁴	0
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	0
...	x

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	TEFNIN Nicolas	1.500 €	Jeton de présence	néant		100%
Vice-président	GILKINET Didier	1.500 €	Jeton de présence	néant		80%
Administrateurs	YLIEFF Yvan	1.500 €	Jeton de présence	néant		100%
Administrateurs	HOUSSA Dimitri	1.500 €	Jeton de présence	néant		93,33%
Administrateurs	ORBAN Claude	1.375 €	Jeton de présence	néant		80%
Administrateurs	JURION Bernard	1.500 €	Jeton de présence	néant		100%
Administrateurs	BEAUJEAN Georges	1.250 €	Jeton de présence	néant		66,66 %
Administrateurs	GAZZARD Franck	1.500 €	Jeton de présence	néant		86,66 %
Administrateurs	WERA Tanghy	1.500 €	Jeton de présence	néant		93,33 %
Administrateurs	BAIRIN Francis	0 €	Jeton de présence	néant		0 %
Administrateurs	PETIT Gilberte	1.500 €	Jeton de présence	néant		86,66 %
Administrateurs	DELETTRE Sophie	1.250 €	Jeton de présence	néant		66,66 %
Administrateurs	DEFAAZ Mélanie	1.250 €	Jeton de présence	néant		66,66 %
Administrateurs	RADERMECKER Raoul	0 €	Jeton de présence	néant		0 %
Administrateurs	DEBLON Jean-Jacques	1.500 €	Jeton de présence	néant		85,71%
Total général	x	18.625 €	x	x	x	x

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Membres du Comité d'Audit

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	BEAUJEAN Georges	375 €	Jeton de présence	néant		100%
Administrateurs	ORBAN Claude	375 €	Jeton de présence	néant		100%
Administrateurs	JURION Bernard	375 €	Jeton de présence	néant		100%
Total général	x	1.125 €	x	x	x	x

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	RIBOURDOUILLE BERNARD	106.468,29 €	Rémunération brute 99.698,25 € Avantage en nature 6.770,04 €	Santhea – Administrateur – rémun 0 € Association Gestionnaire publics MR-MRS de la Province de Liège – Administrateur trésorier – rémun 0 €
Directeur	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
Autre ...	x	x	x	x
Total rémunérations	x	x	x	x

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?
Oui / Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? _____

Commentaires éventuels

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: Centre d'Accueil.: Les Heures Claires.....

 Forme juridique : SCRL.....
 Adresse : Avenue Reine Astrid..... N° : 131..... Bte :
 Code postal : 4900..... Commune : SPA.....
 Numéro d'entreprise¹ : BE255471868.....
 Description de l'activité principale de l'entreprise :

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : Ribourdouille.....
 Téléphone : 087/77.41.61..... Téléfax : 087/77.54.87.....
 Adresse e-mail : b.ribourdouille@cahc.be.....

Signature pour l'entreprise :

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

999... - - - - -

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	92,4	17,3	75,1
Temps partiel	1002	196,9	18,4	178,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	226,1	30,1	196,0

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	120336,7	23037,5	97299,2
Temps partiel	1012	179412,5	20130,2	159282,3
Total	1013	299749,1	43167,6	256581,5

Frais de personnel

Temps plein	1021	5665507,3	1096794,9	4568712,4
Temps partiel	1022	6699386,1	653543,3	6045842,8
Total	1023	12364893,4	1750338,2	10614555,2

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033			
--	------	--	--	--

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	215,7	28,9	186,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	293087,7	43949,2	249138,5
Frais de personnel	1023	10451062,4	1512488,8	8938573,6
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

--	--	--	--	--

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	89,0	177,0	201,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	84,0	137,0	173,9
Contrat à durée déterminée	111	4,0	38,0	25,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1,0	2,0	2,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes				
de niveau primaire	120	17,0	15,0	27,0
de niveau secondaire	1200	2,0	1,0	2,5
de niveau supérieur non universitaire	1201	9,0	11,0	16,6
de niveau universitaire	1202	6,0	3,0	7,9
Femmes				
de niveau primaire	121	72,0	162,0	174,6
de niveau secondaire	1210	3,0	8,0	7,3
de niveau supérieur non universitaire	1211	34,0	121,0	111,4
de niveau universitaire	1212	31,0	30,0	50,3
de niveau universitaire	1213	4,0	3,0	5,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2,0		2,0
Employés	134	68,0	125,0	151,1
Ouvriers	132	19,0	51,0	47,7
Autres	133		1,0	0,8

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150
Nombre d'heures effectivement prestées	151
Frais pour l'entreprise	152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES			
Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...			
205	118,0	85,0	169,5
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	2,0	2,0	3,6
210	2,0	2,0	3,6
Contrat à durée déterminée	116,0	80,0	164,1
211	116,0	80,0	164,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
212			
Contrat de remplacement		3,0	1,8
213		3,0	1,8

SORTIES			
Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	126,0	99,0	181,6
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	9,0	22,0	21,8
310	9,0	22,0	21,8
Contrat à durée déterminée	116,0	69,0	155,4
311	116,0	69,0	155,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
312			
Contrat de remplacement	1,0	8,0	4,4
313	1,0	8,0	4,4
Par motif de fin de contrat			
Pension		1,0	0,5
340		1,0	0,5
Chômage avec complément d'entreprise			
341			
Licenciement			
342			
Autre motif	117,0	87,0	165,7
343	117,0	87,0	165,7
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	24	5811	264
Nombre d'heures de formation suivies	5802	97,25	5812	1073,75
Coût net pour l'entreprise	5803	3923,54	5813	37795,41
dont coût brut directement lié aux formations	58031	3187,34	58131	30478,81
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	736,20	58132	7316,60
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport absentéisme 2022

Rapport sur l'absentéisme 2022 de l'Intercommunale « Les Heures Claires »

A. Introduction

Dans les tableaux et les graphiques ci-dessous, il y a lieu de comprendre les choses suivantes :

1. **Absences pour maladie avec salaire garanti** = toutes les absences pour maladie pour lesquelles une rémunération garantie est due par l'Intercommunale, et ce aussi bien pour le statut ouvrier que pour le statut employé.
2. **Absences sans salaire garanti** = les absences pour maladie de plus d'un mois ainsi que toutes les autres absences pour raisons de santé qui ne sont pas de la maladie (accident de travail, écartement prophylactique, congé de maternité, congé d'allaitement, interruption de carrière) et pour lesquelles l'Intercommunale n'intervient pas dans la rémunération.
3. **Absentéisme pour maladie** = toutes les absences pour maladie avec et sans coût pour l'Intercommunale.
4. Hormis les pourcentages, ces différentes données sont exprimées en heures.

B. Site « Heures Claires » situé à Spa

Pour un total de 266.235,10 heures en 2022, il y a eu (en nombre d'heure) :

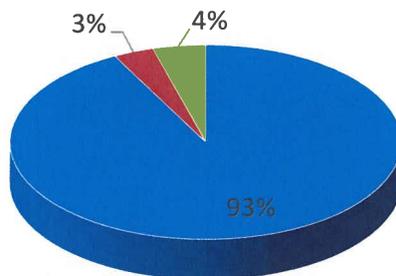
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	9395,73
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	338,6
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	441,2
Hrs maladie sans certificat médical	104,12
TOTAL	10279,65

Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2690,4
Hrs ass. maladie (mutuelle)	10559,44
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	4744,3
Hrs congé allaitement	1459,2
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	22,8
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	4244,22
Hrs repos accouchement	2321,8
Hrs congé paternité (7 jours mutuelle)	159,6
Hrs interruption de carrière	3319,68
Hrs absences injustifiées	13,3
TOTAL	29534,74

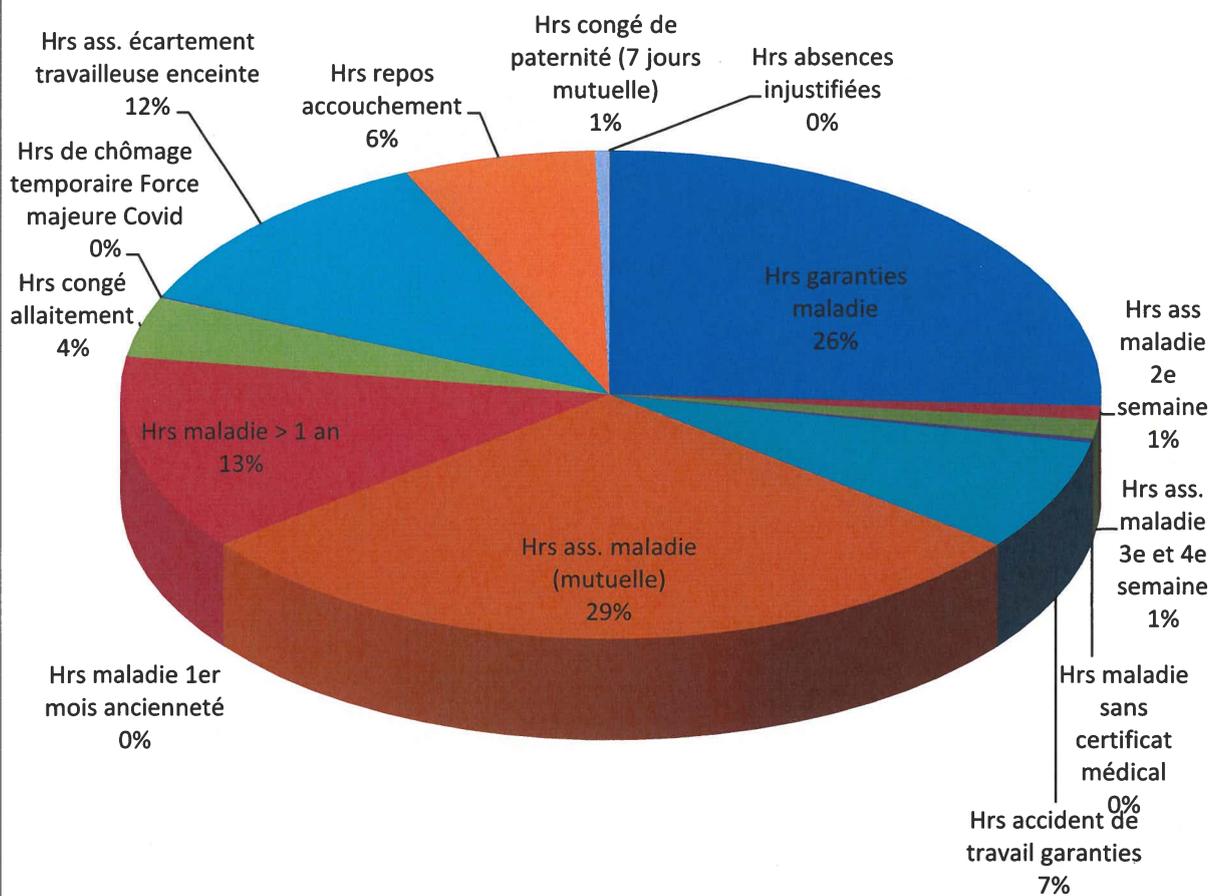
	Total
ABSENTEISME POUR MALADIE	9,61%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,86%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Heures Claires

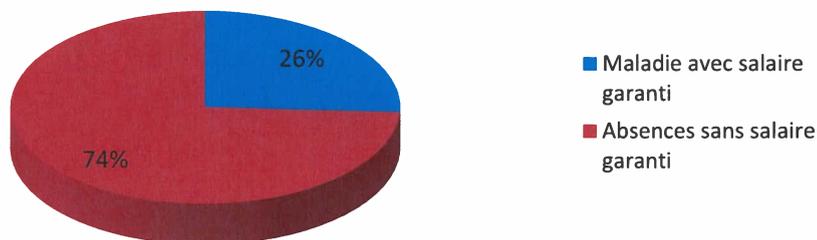
- Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)
- Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)
- Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)



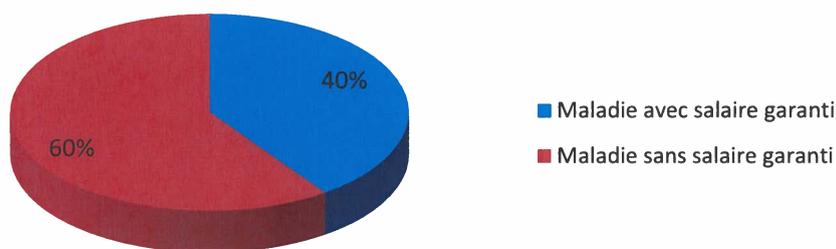
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Heures Claires



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site HC



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site HC



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale.

En 2022, il y a eu +- **30.000** heures d'absence sans salaire garanti pour un total de +- **15.000** heures de remplacement (contrat de remplacements, contrat à durée déterminée de remplacement, et contrats d'étudiants). La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, depuis 2021, nous bénéficions de subsides liés à l'accord social 2021-2024 qui permettent d'avoir sur le terrain des équivalent temps plein en plus de la norme en personnel habituelle (liée aux quotas Inami). De ce fait, il n'a pas toujours été nécessaire de remplacer les absences comme à l'accoutumée.

On peut constater une augmentation du pourcentage de l'absentéisme pour maladie avec salaire garanti sur ce site entre 2021 et 2022 (nous passons de 2,69 % en 2021 à 3,86 % en 2022). Une augmentation est constatée également en ce qui concerne l'absentéisme pour maladie qui passe de 8,69 % en 2021 à 9,61 % en 2022.

Rapport absentéisme 2022

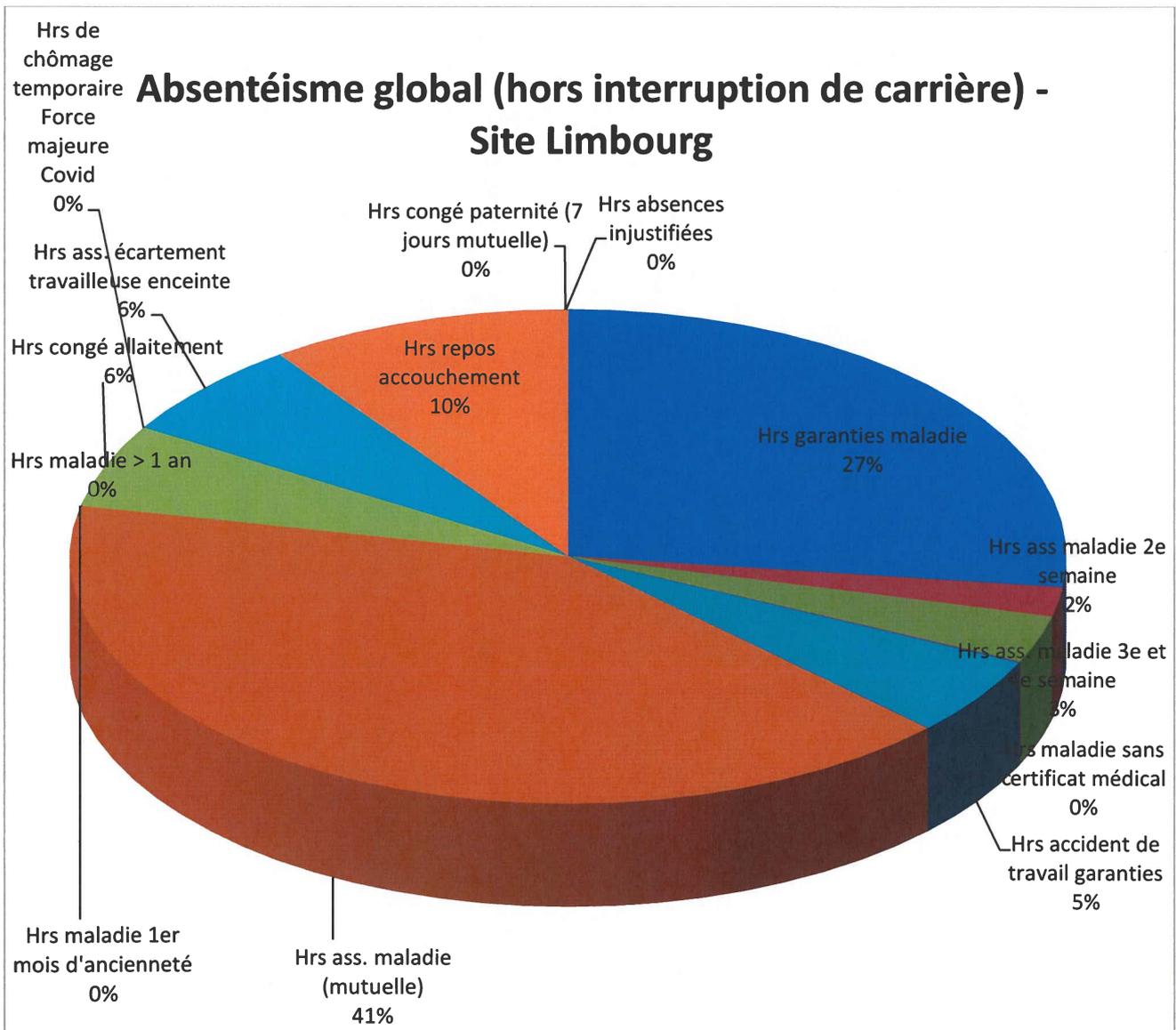
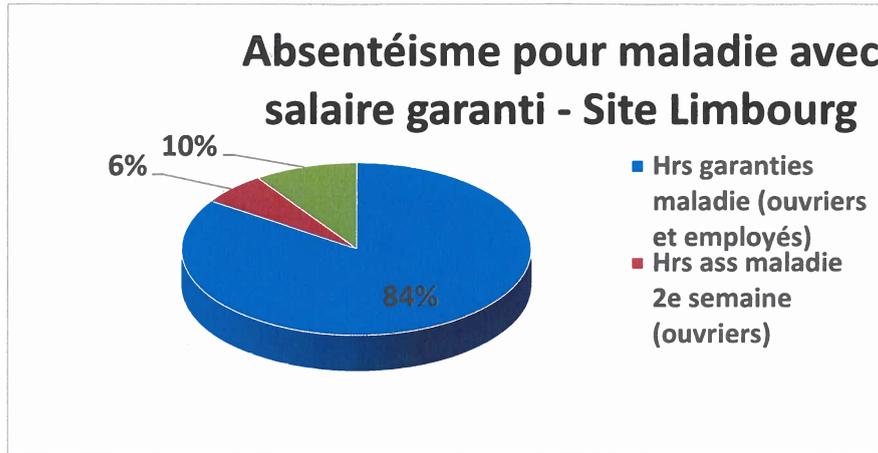
C. Site « Léon d'Andrimont » situé à Limbourg

Pour un total de 107.385,80 heures en 2022, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	5109,53
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	363,22
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	582,58
Hrs maladie sans certificat médical	19
TOTAL	6074,33

Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	971,28
Hrs ass. maladie (mutuelle)	7767,58
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	0
Hrs congé allaitement	1033,6
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	1222,08
Hrs repos accouchement	1858,2
Hrs congé paternité (7 jours mutuelle)	0
Hrs interruption de carrière	4280,7
Hrs absences injustifiées	0
TOTAL	17133,44

	Total
ABSENTEISME POUR MALADIE	12,89%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	5,66%



Rapport entre les absences avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Rapport entre les maladies avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale.

En 2022, il y a eu +- **17.000** heures d'absence sans salaire garanti pour un total de +- **8.000** heures de remplacement (contrat de remplacement et contrat à durée déterminée de remplacement, contrats d'étudiants). La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, depuis 2021, nous bénéficions de subsides liés à l'accord social 2021-2024 qui permettent d'avoir sur le terrain des équivalent temps plein en plus de la norme en personnel habituelle (liée aux quotas Inami). De ce fait, il n'a pas toujours été nécessaire de remplacer les absences comme à l'accoutumée.

Nous pouvons constater une forte augmentation de l'absentéisme dans sa globalité sur ce site. L'absentéisme sans salaire garanti est particulièrement plus élevé en 2022 qu'en 2021: 12,89 % en 2022 contre seulement 5,22 % en 2021.

Rapport absentéisme 2022

D. Site « Philippe Wathelet » situé à Borgoumont

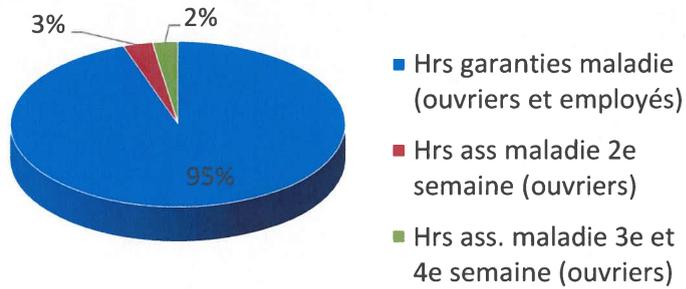
Pour un total de 67.975,19 heures en 2022, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	2917,85
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	87,4
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	76
Hrs maladie sans certificat médical	40,28
TOTAL	3121,53

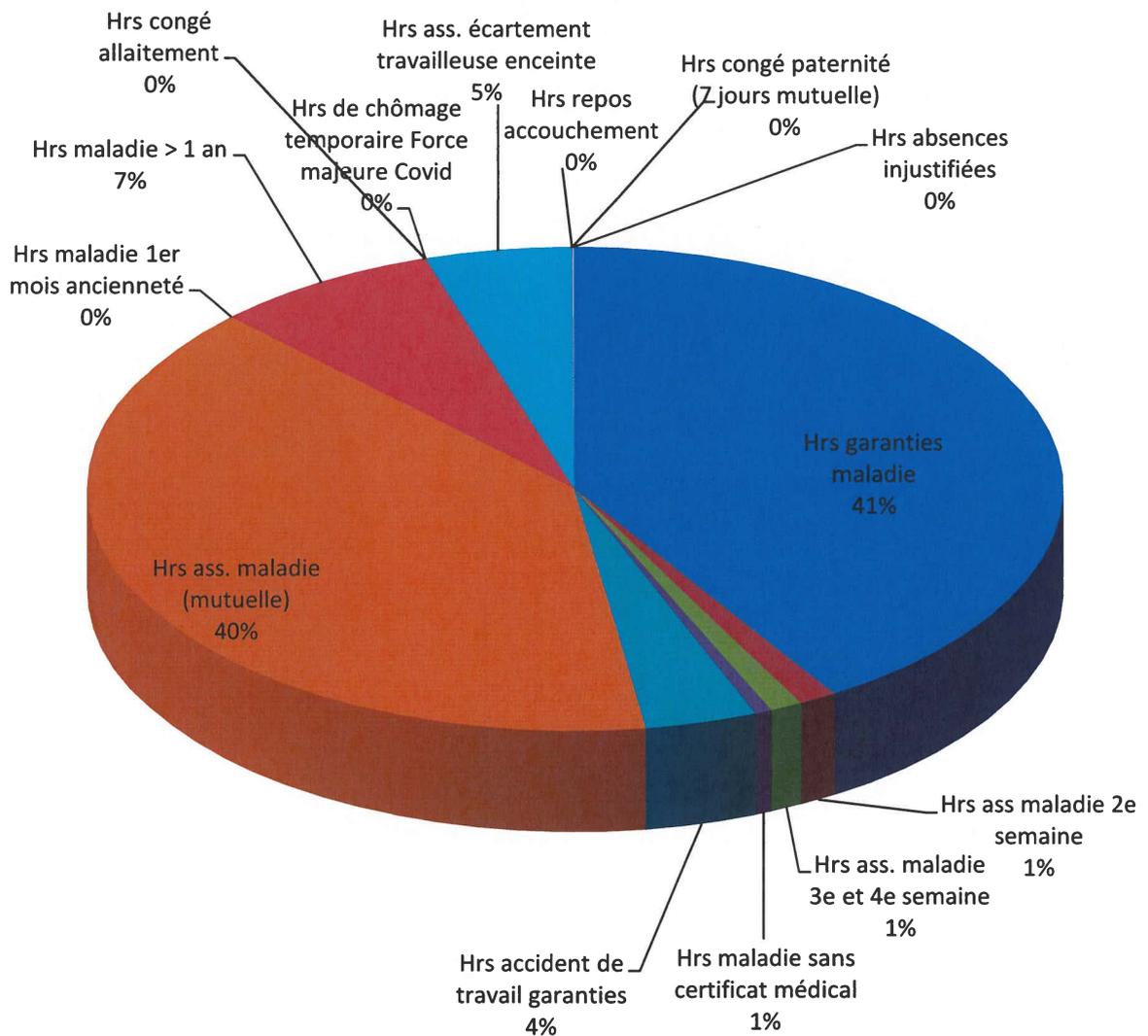
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	266
Hrs ass. maladie (mutuelle)	2835,56
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	532
Hrs congé allaitement	0
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	347,7
Hrs repos accouchement	0
Hrs congé paternité (7 jours mutuelle)	0
Hrs interruption de carrière	984,2
Hrs absences injustifiées	3,8
TOTAL	4969,26

	Total
ABSENTEISME POUR MALADIE	9,55%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	4,59%

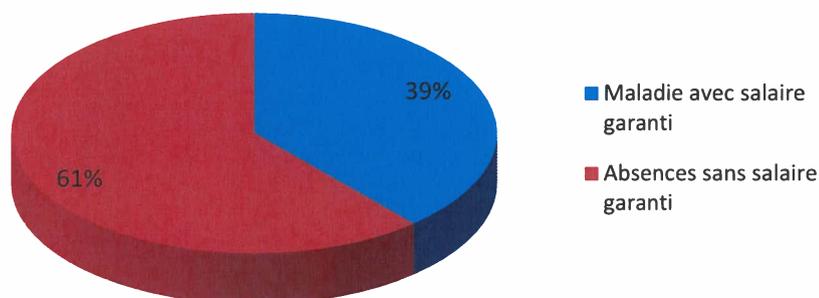
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Borgoumont



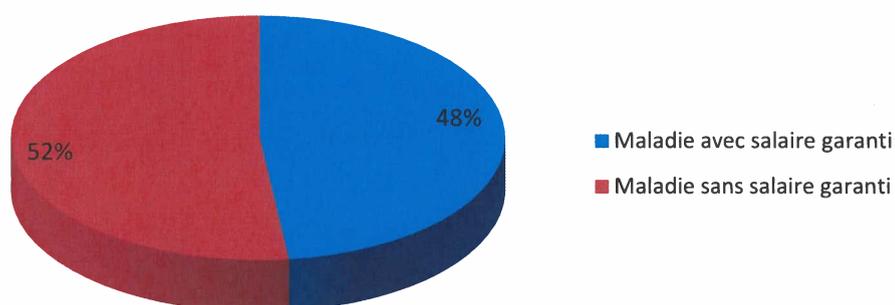
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Borgoumont



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Remplacements :

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale.

En 2022 sur le site « Philippe Wathelet », il y a eu +- **5.000** heures d'absence sans salaire garanti pour un total de +- **2000** heures de remplacement (contrat de remplacement et contrat à durée déterminée de remplacement, contrats d'étudiants).

Nous pouvons constater une augmentation de l'absentéisme dans sa globalité sur ce site par rapport à 2021 : 9,55 % en 2022 contre 5,82 % en 2021 pour les absences sans salaire garanti ainsi que 4,59 % en 2022 contre seulement 1,52 % en 2021 pour les absences avec salaire garanti.

Rapport absentéisme 2022

E. Trois sites confondus

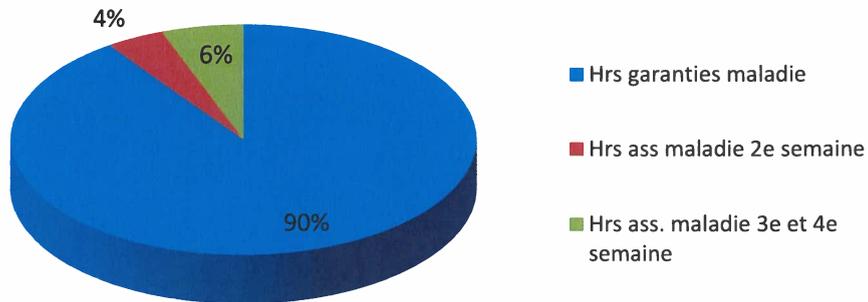
Pour un total de 424.524,34 heures en 2021, il y a eu :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie	17423,11
Hrs ass maladie 2e semaine	789,22
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine	1099,78
Hrs maladie sans certificat médical	163,4
TOTAL	19475,51

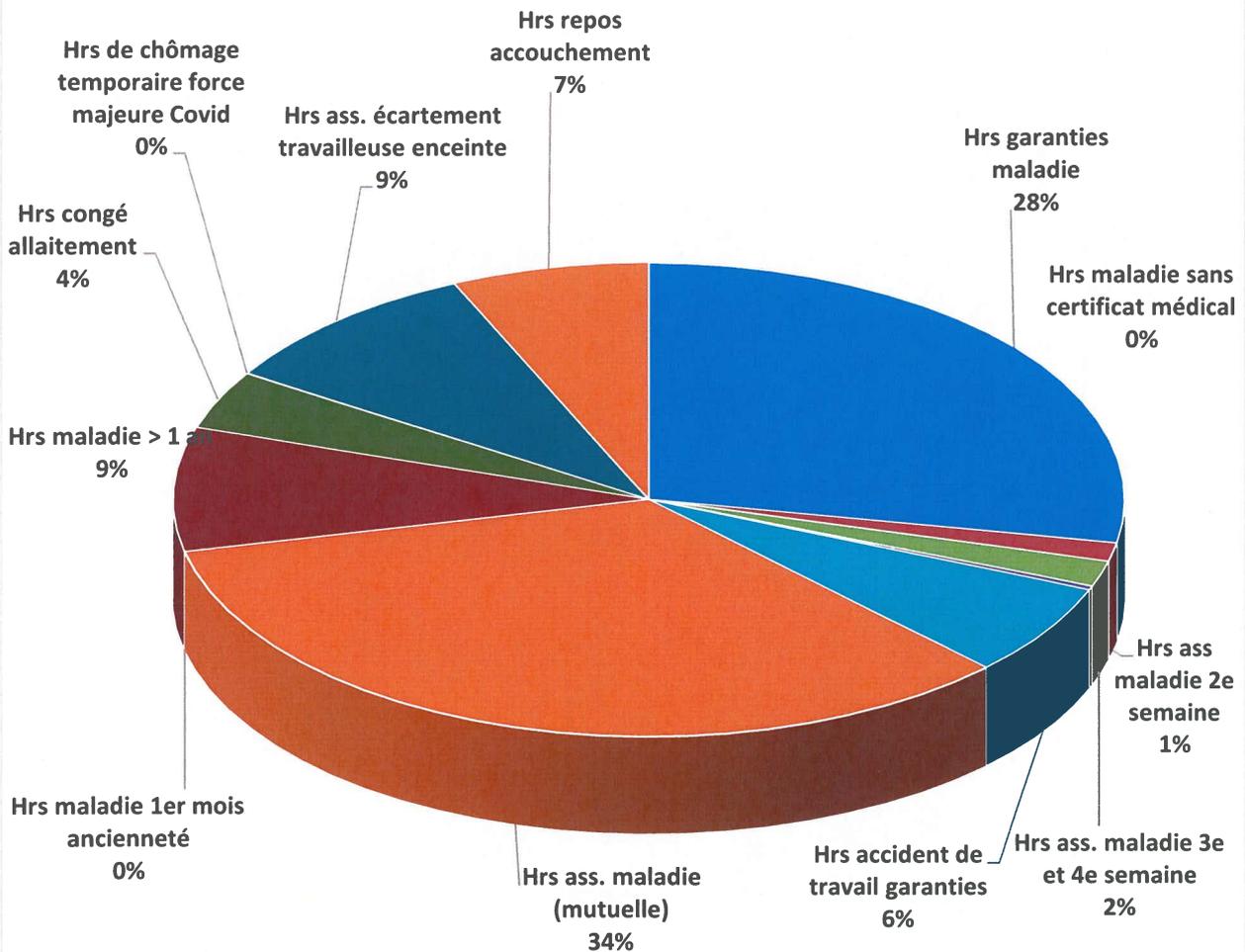
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	3927,68
Hrs ass. maladie (mutuelle)	21162,58
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	5276,3
Hrs congé allaitement	2492,8
Hrs de chômage temporaire Force majeure Covid	22,8
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	5814
Hrs repos accouchement	4180
Hrs congé de paternité (7 jours mutuelle)	159,6
Hrs interruption de carrière	7604,18
Hrs absences injustifiées	17,1
TOTAL	50657,04

	Total
ABSENTEISME POUR MALADIE	10,40%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	4,41%

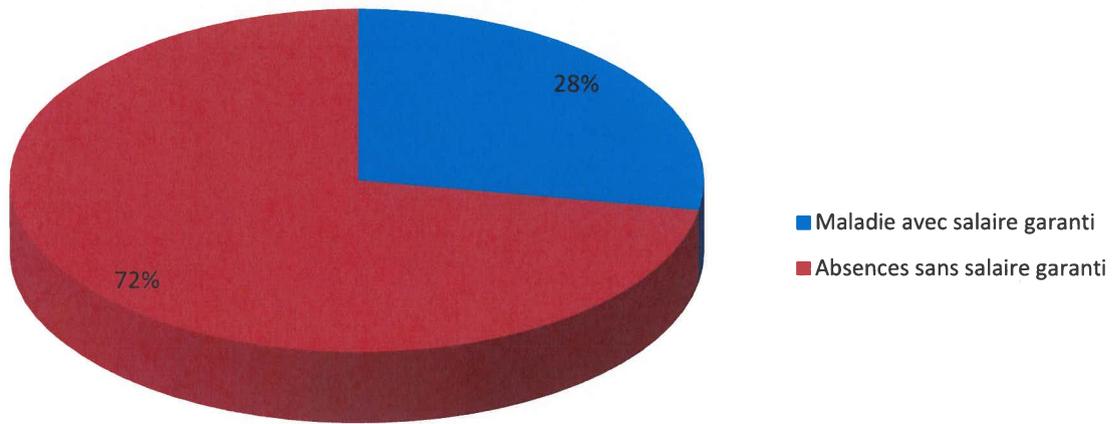
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - 3 Sites



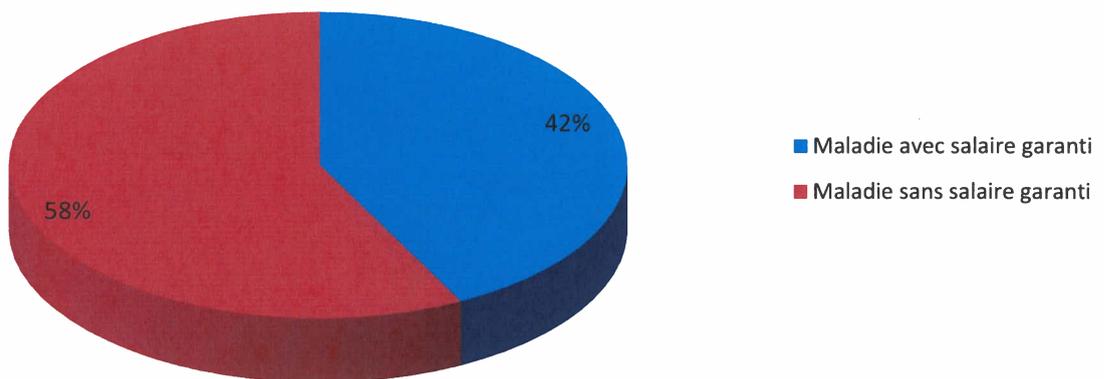
Absentéisme global (Hors interruption de carrière) 3 Sites



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti- 3 Sites



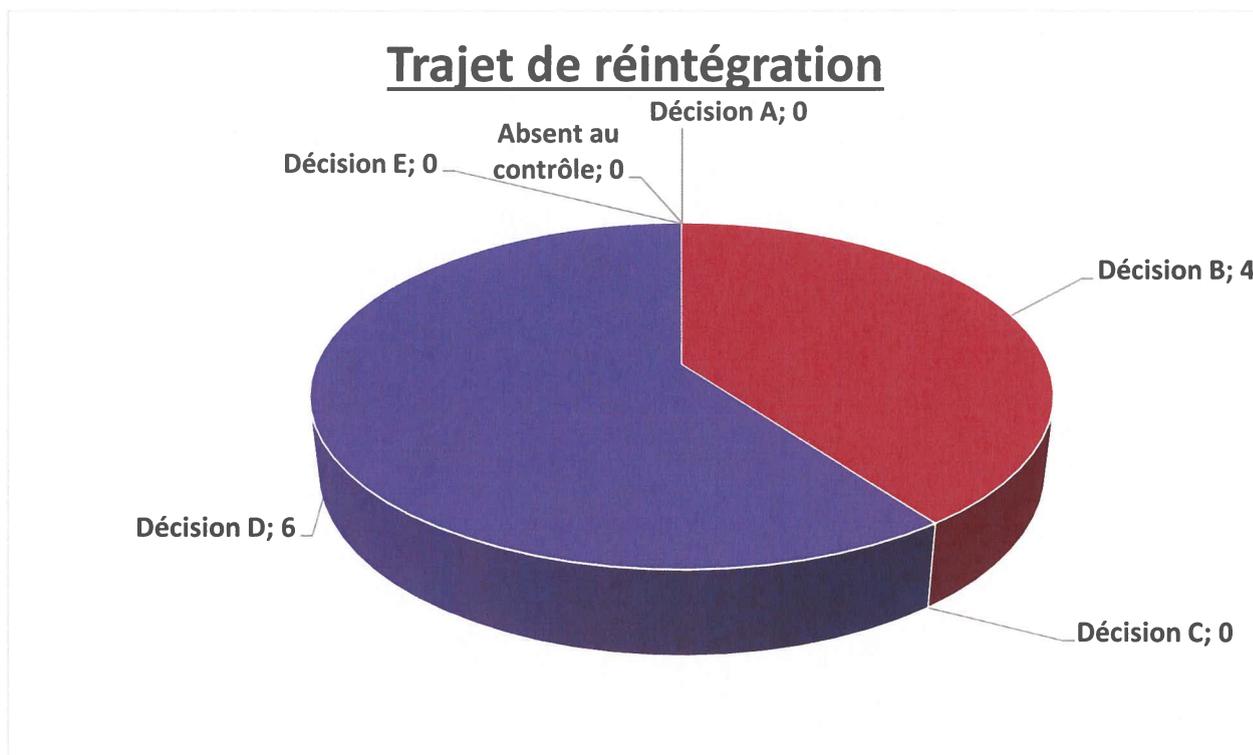
Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - 3 Sites



F. Trajet de réintégration

En 2021, le Conseil d'administration avait donné son accord pour introduire des trajets de réintégration pour 6 agents en incapacité de longue durée et dont les pathologies n'étaient pas reprises dans la liste des pathologies lourdes (cf. Concertation syndicale du 20/06/2012).

En 2022, nous avons continué à introduire des demandes en trajet de réintégration avec comme résultat une nette augmentation des décisions de type D (6 en 2022 contre 1 en 2021), c'est-à-dire la reconnaissance par le médecin de l'inaptitude totale au travail de l'agent et la fin de la relation de travail pour force majeure médicale.



Légende :

Décision A : Le travailleur peut, à terme, reprendre le travail convenu, le cas échéant avec une adaptation du poste de travail. Entretemps, il est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision B : Le travailleur peut à terme reprendre le travail convenu mais entretemps n'est pas en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision C : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu mais est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision D : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu et n'est pas en état d'effectuer chez le même employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision E : Il n'est pas opportun de démarrer un trajet de réintégration pour des raisons médicales et la situation devra être réévaluée dans un délai de 2 mois (mais cette décision ne peut être prise lorsque la réintégration a été demandée par le médecin-conseil).

Absent au contrôle : Le travailleur ne se présente pas aux convocations de la Médecine du travail.

G. Conclusion

Rapport absentéisme 2022

En 2022, le taux global d'absentéisme pour maladie (avec ou sans salaire garanti) sur les 3 sites : 14,81 % est en forte augmentation par rapport à l'année 2021 (10,16 %) malgré l'apport en personnel résultant de l'instauration du trajet de réintégration qui a conduit à un nombre important de décisions d'inaptitude totale au travail et à la rupture du contrat pour force majeure médicale.

Parmi les 3 sites, celui de Limbourg est le plus touché par ce taux d'absentéisme croissant.

Rapport formation 2022

Rapport sur les formations 2022 du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »

A. Introduction

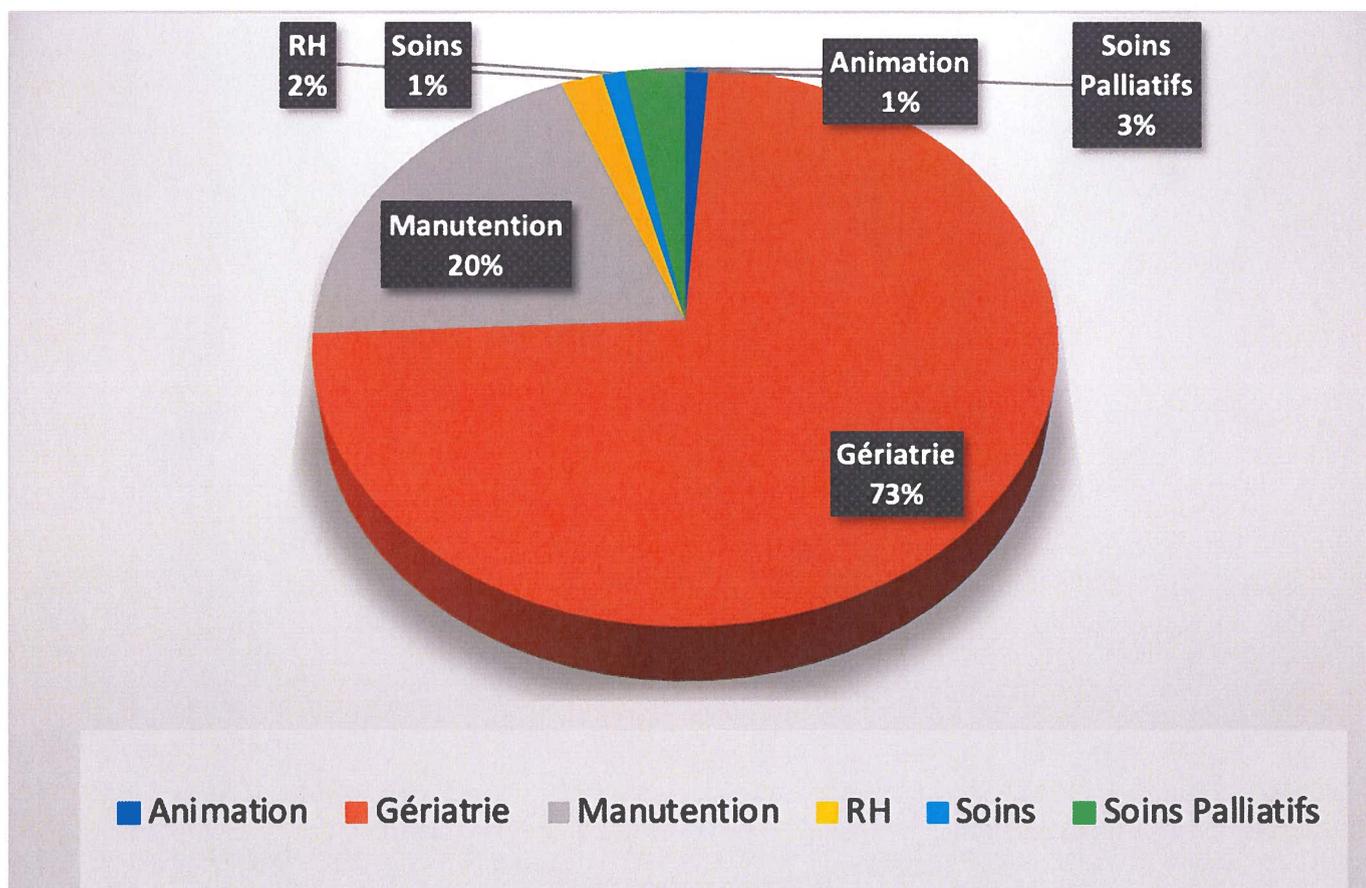
Dans les tableaux ci-dessous, les différentes données sont exprimées en heures.

B. Répartition par « type » de formation

Pour un total de 1.171 heures en 2022 (216,25 heures en 2021), il y a eu, en heures :

Animation	13
Gériatrie	856,5
Manutention	232,5
RH	23
Soins	13
Soins Palliatifs	33

En 2022, l'organisation des formations reprend son cours. Toutefois, des efforts doivent encore être fournis pour pouvoir former l'ensemble du personnel.



Rapport formation 2022

C. Répartition par formation

Pour un total de 1171 heures en 2022 (216,25 heures en 2021), il y a eu :

22ème Symposium en Soins continus	7
Concertation MR-MRS	5
Formation Responsable Process - échelles IFIC	3
Formation tuteur bénévolat	13
III ème Symposium de Gériatrie	25,5
La kinésithérapie en soins palliatifs	28
Manutention	232,5
Nouvelle version de la DMFA	14
Projet Individualisé Résident - Visite MR "Sainte-Famille"	19
PROJET PILOTE - 2022: 1ère Formation 12/01/2022	184
PROJET PILOTE - 2022: Sensibilisation au projet TUBBE	354
PROJET PILOTE - 2022: Sensibilisation au projet TUBBE - Agents BORGOU MONT	129
PROJET PILOTE - 2022: Sensibilisation au projet TUBBE - AGENTS LIMBOURG	138
Réduction du temps de travail: focus sur la nouvelle circulaire	4
Sensibilisation au projet de vie individualisé des personnes présentant des troubles cognitifs en MR(S)	13
Session information: Pension complémentaire 2ème pilier	2

D. Coût total des formations

Le coût total des formations pour l'année 2022 s'élève à 41.718,95€ (7.175,21 € en 2021). Le coût pour les participants s'élève à 33.666,15 € (6.459,89 € en 2021), ce montant correspondant au coût salarial. Le coût pour les formateurs (internes et externes) s'élève à 8.052,80 € (715,32 € en 2021). En outre, le coût lié aux frais de déplacement des agents s'élève à 156,44 € (0 € en 2021).

